

Solidarité avec les jeunes migrants et avec tous les migrants

Comment les migrants mineurs font face à l'hostilité de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'Éducation Nationale

Nous sommes plusieurs collectifs réunis dans l'Assemblée Solidarité Alès. Des associations et collectifs font de même à Nîmes. Et nous constatons les mêmes situations terribles pour les jeunes mineurs migrants.

Les Mineurs Non Accompagnés — à savoir les jeunes mineurs voyageant seul de moins de dix-huit — sont en butte à l'hostilité de l'ASE et de l'Éducation nationale. Le département (dont dépend l'ASE) délègue à une association l'évaluation de la minorité de ces jeunes. En cas de refus de minorité, les jeunes sont livrés à eux-mêmes. Leurs recours devant le juge des enfants étant régulièrement rejetés, il leur faut faire appel et dans l'attente, ils ne sont ni scolarisés, ni pris en charge.

Et quand, pris en charge par l'ASE, ils parviennent seuls à trouver employeur et formation, il arrive que l'ASE refuse de signer les documents nécessaires... Ce service départemental fait parfois même appel de la décision du juge afin de se soustraire à son devoir de prise en charge ! Il a ainsi fallu avoir recours au référé liberté afin de contraindre l'ASE à simplement jouer son rôle en signant un contrat !

Nous ne comprenons pas cette politique du département, ou plutôt nous comprenons qu'il y a un manque criant de moyens pour l'ASE et que le département fait le choix de laisser ces jeunes à la rue et non scolarisés.



D'un autre côté, pour les MNA de moins de 16 ans qu'il est obligatoire de scolariser, c'est l'Éducation nationale qui met des bâtons dans les roues. La procédure normale veut que ces jeunes fassent un entretien avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) avant d'être évalués et orientés par le CASNAV vers une classe adaptée. Pourtant, nous avons constaté que le CIO et le CASNAV se renvoient souvent la balle pour refuser de les scolariser. De nombreux MNA se voient ainsi baladés sans fin entre la Justice, le département, l'Éducation nationale, au gré de procédures kafkaïennes.

Fait-on face à une volonté délibérée de maintenir des jeunes dans des situations précaires où ils sont prêts à tout accepter ? L'absurdité de ce système dissimulerait-elle, au fond, une véritable fabrique à sans-papiers, corvéables à merci ?

Quoi qu'il en soit, il est inacceptable de voir des enfants laissés à la rue, sans aucune perspective ! Rappelons que ces jeunes ont souvent vécu l'horreur sur la route : des prisons libyennes (payées par l'Europe) et leur lot de torture à la traversée du désert menée par des trafiquants d'êtres humains, celle de la Méditerranée où meurent des milliers de personnes chaque année... et tout ça encore mineur !!!

**Contre la politique discriminatoire de l'ASE et du département pour les MNA,
Contre les barrières à la scolarisation des MNA dressées par l'Éducation Nationale
Liberté de circulation et d'installation**